

Il était une fois la commune de Jobourg

L'arrêté préfectoral du 27 septembre 2016 a créé à compter du 1er janvier 2017 la commune nouvelle de "La Hague" en lieu et place des 19 communes qui formaient la CCH. Jobourg a ainsi quitté son statut de *commune* pour devenir une *commune déléguée* au sein de "La Hague". Le 3 janvier 2017, 227 conseillers se réunissaient pour élire le premier maire de "La Hague" et marquaient ainsi la naissance de cette nouvelle commune. C'est donc pour nous l'occasion de revenir sur un autre moment de notre histoire locale : la création de la commune de Jobourg et l'élection de son premier maire.

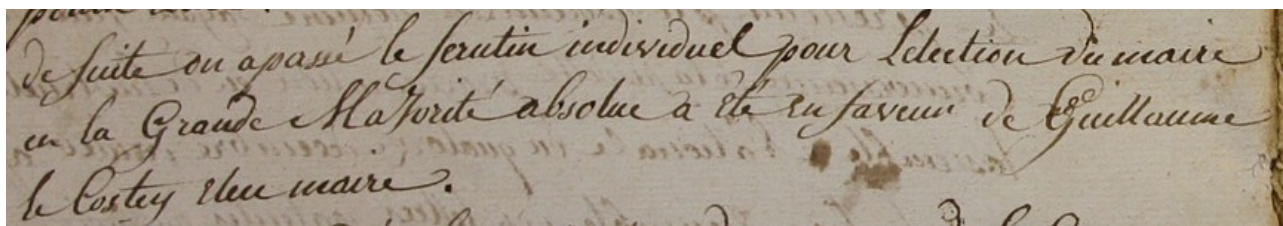
La première assemblée des citoyens actifs de Jobourg

Une histoire de la commune de Jobourg ne peut vraiment commencer qu'avec la Révolution. L'assemblée nationale constituante vote la première loi municipale le 14 décembre 1789. La commune devient ainsi la cellule administrative de base. Trente-huit mille communes, dont le contour s'appuie largement sur celui des paroisses de l'Ancien Régime, sont créées. La loi fixe les modalités pour la constitution des nouvelles municipalités. Ses membres seront élus par les citoyens actifs, c'est à dire les français de plus de 25 ans qui paient des impôts équivalents à trois jours de travail.

Un registre commencé en 1790 et destiné à transcrire tous les actes et toutes les délibérations prises par la nouvelle municipalité est conservé dans les archives de la mairie de Jobourg. A la lecture de ce registre nous pouvons retracer l'élection du premier conseil de Jobourg.

Le dimanche 14 février 1790, les citoyens actifs convoqués se réunirent dans l'église de Jobourg pour procéder à la constitution de la première municipalité. La séance fut ouverte par Jean-Baptiste Bouillon¹, chargé d'expliquer l'objet de la convocation. L'assemblée commença par élire un président et un secrétaire. La grande majorité des voix fut en faveur de Jean-Baptiste Bouillon nommé président et de Michel Sanson nommé secrétaire. Ces derniers prêtèrent alors le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de bien remplir leurs fonctions.

Le président, avec beaucoup de zèle, invita alors tous les citoyens actifs à prêter ce serment patriotique en levant la main et en prononçant à haute voix : je le jure.

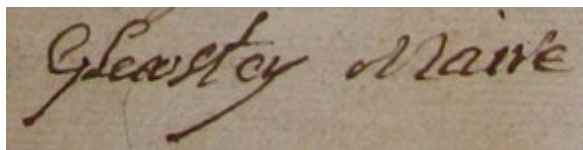


Extrait du registre mentionnant l'élection du premier maire, Guillaume Lecostey

¹ Jean-Baptiste Bouillon, né à Valognes en 1736, était prier-curé de Jobourg . Il avait succédé en 1782 à Dom François Fleury, célèbre et reconnu pour ses missions de surveillance maritime.

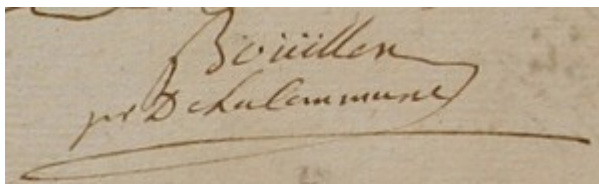
Guillaume Lecostey, premier maire de Jobourg

On procéda ensuite à l'élection du maire et la majorité des suffrages se porta sur Guillaume Lecostey. Le maire était élu pour deux ans² et était le chef de la municipalité.

A photograph of a handwritten signature in cursive script on aged paper. The signature reads "Lecostey Maire".

Signature de Guillaume Lecostey, maire

A côté du maire, on trouvait un procureur de la commune élu dans les mêmes conditions. Ce procureur était censé être l'agent du roi, il était surtout l'avocat d'office des citoyens de la commune. C'était lui qui représentait la commune dans les affaires contentieuses. Il faisait fonction d'accusateur public devant le tribunal de police municipale. Il avait voix consultative dans toutes les délibérations. Dans notre commune, les citoyens actifs choisirent comme procureur le sieur Bouillon, précédemment cité.

A photograph of a handwritten signature in cursive script on aged paper. The signature reads "Bouillon procureur".

Signature de Jean-Baptiste Bouillon,
procureur

Le conseil général de la commune

Le lendemain, lundi 15 février 1790, les citoyens actifs élurent les membres du conseil général de la commune. Le conseil général était réparti en deux échelons : les officiers municipaux et les notables.

Les cinq officiers municipaux accompagnés du maire formaient l'élément actif et permanent du conseil général. Joseph Le Canu, Guillaume Dannery, Etienne Le Canu, Thomas Fleury et Monsieur Groult (prêtre) devinrent officiers municipaux de Jobourg.

Les douze notables délibéraient sur certaines affaires seulement. Furent élus : Jean Ricard, Robert Mauger, Noël Mauger, Jacques Mauger fils Carhes, François Pierre Fleury dit La Couture, Felix Mauger, Jean Baptiste Le Carpentier, Pierre Le Costey, Joseph Fleury, François Pierre Le Canu, Jean Le Costé du Costil et Justin Tesson.

Tous les membres du conseil général étaient élus pour deux ans et renouvelables par moitié chaque année.

Le conseil général de la commune au complet devait se réunir pour toutes les affaires importantes : acquisitions d'immeubles, impôts extraordinaires, emprunts, procès... Les affaires moindres, c'est-à-dire la gestion des biens, la voirie, la répartition des impôts... ressortissaient au corps municipal (maire, procureur et officiers municipaux).

Les quelques pages du vieux registre concernant cette première élection d'un conseil municipal montre toute l'émotion et toute la fierté ressenties par les citoyens actifs de Jobourg. Ils venaient d'écrire la première page d'une longue histoire qui durera 227 ans.

Nicolas Lecouvey

² Le premier renouvellement du maire eu lieu le 3 novembre 1791, Sebastien Pierre Fleury succéda à Guillaume Lecostey.